AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C5501
FR0000038804-FS1466-PA15

21 décembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article 233-7 du code de commerce)

Fin d'une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)

Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

SOFIBUS PATRIMOINE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 décembre 2020, le concert composé des sociétés Hottinger Participations Françaises BV[1] (HPF), Omnium de Conseil et de Promotion SAS[2] (Ocepro), Société de Placements et de Participations Françaises SARL (Soplaco)[3], Financière Hottinguer SAS[4] et Heriot NV[5], de la succession de M. Henri Hottinguer[6], de M. Paul Hottinguer et de M. Frédéric Hottinguer, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2020, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SOFIBUS PATRIMOINE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOFIBUS PATRIMOINE hors marché[7].

À cette occasion :

- la société Hottinger Participations Françaises BV a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote et ne plus détenir aucune action SOFIBUS PATRIMOINE ;

- M. Paul Hottinguer a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote et ne plus détenir aucune action SOFIBUS PATRIMOINE ; et

- la succession de M. Henri Hottinguer a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote et ne plus détenir aucune action SOFIBUS PATRIMOINE.

Il est précisé que le pacte conclu le 11 décembre 2013 entre les membres du concert susvisé est résilié[8].

[1] Société de droit privé néerlandais à responsabilité contrôlée par la succession de M. Henri Hottinguer.
[2] Société par actions simplifiée contrôlée par la succession de M. Henri Hottinguer.
[3] Société à responsabilité limitée contrôlée par la succession de M. Henri Hottinguer.
[4] Société par actions simplifiée contrôlée par la succession de M. Henri Hottinguer.
[5] Société détenue à 100% par la succession de M. Henri Hottinguer.
[6] Représentée par MM. Playe et Van Der Heijden en qualité d'exécuteurs testamentaires.
[7] Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés SOFIBUS PATRIMOINE et Segro Plc respectivement les 14 et 15 décembre 2020.
[8] Cf. notamment D&I 213C2028 du 27 décembre 2013 et D&I 218C1412 du 7 août 2018.